

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2657

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 57

À l'alinéa 5, après le mot :

« exerce »,

insérer les mots :

« facilement et rapidement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français sont en droit de connaître les informations collectées par l'administration fiscale et douanière. Pour cela, il convient de mettre en place un droit d'accès facile et rapide auprès de la CNIL.